

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 6 novembre 2014 à 20h30

Présents : Pascal Salanié, Pascal Pavan, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Nelly Espagnat, Guillaume Miard, Joëlle Montagne, Pierre Vatin, Francine Vielmon

Point n°1 : Travaux cantine / ALSH : Attribution lot 1 et 11.

Monsieur le Maire fait part que suite à l'ouverture des plis ayant eu lieu le 30/10/2014 à 16h15, il y a lieu de valider l'attribution des lots 1 et 11.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les attributions suivantes, sous réserve du rapport de maîtrise d'oeuvre :

Lot 1 : Entse DE NARDI/CHAUSSE : 42 968.32 € HT + option 12 000.00 € HT.

Lot 11 : Entse BOUSCASSE : 20 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 2 : Prix repas MJC.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la prise de compétences ALSH par la CCQB, les repas de l'ALSH nous seront remboursés par l'EPCI. Le tarif de remboursement est de 3.71€/repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce montant de remboursement par la CCQB et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 3 : Convention périscolaire MJC.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la mise en place des activités périscolaires, une convention doit être passée en la MJC et la Commune afin de cadrer les directives et les tarifs qui seront appliqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention entre la MJC et la Commune pour les activités périscolaire et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 4 : Personnel communal.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le temps de travail de l'employée communal dont le poste avait été créé à compter du 1^{er} juillet 2013 pour une durée hebdomadaire de 48 heures mensuelles. En effet, compte tenu des horaires réels qui seront effectués durant l'année scolaire 2014/2015, il y a lieu de passer cet horaire à 45h30 mensuelles à compter du 1^{er} novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification d'horaires et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 5 : Membres CCID.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de nommer des personnes afin de composer la Commission Communales des Impôts Directs. Pour cela, la DGFIP nous demande de proposer 24 noms à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Titulaires : CAPBAL Gilbert, LECOMTE Solange, LAVAL Robert, GROUSSAT Madeleine, VIERS Aurore, AYZAC Philippe, SALANIE Catherine, DURAND Valérie BAZIN Chantal, DAVID Stéphanie, et Hors Commune FAVORY Jean-Pierre et MONTAGNE Jean.

Suppléants : DAVID Claude, ROQUES Isabelle, AUSSEL Caroline, BERNET Thierry, DELMAS Pascal, CAPBAL Gisèle, MONTAGNE Sylvain, HAMOLINNE Gérard, JOACHIM Mélanie, SOULHIE Ludovic et Hors Commune ARTEIL Christian et ARTUS Gérard.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 6 : Rapport CCQB

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la CCQB a fait parvenir son rapport d'activité 2013 et en fait lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce rapport.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 7 : Rapport SYDED

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SYDED a fait parvenir son rapport annuel 2013 « assainissement » et en fait lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce rapport et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce rapport.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 8 : Adhésion SDAIL

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;

Vu l'article L5511-1 du Code des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »
- d'approuver les statuts joints en annexe,
- de désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée Générale :

Pascal Salanié

Et comme suppléante : Marie Ayzac

- d'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 9 : Ecole de Musique